

# SPAT à SAINT-MAXIMIN

---

## Réunion de la CLIS du 8 novembre 2013

---

*CLIS précédente : 4 juillet 2012*

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

# Ordre du jour – CLIS du 08/11/2013

## Partie I

Présentation des actions 2012-2013  
de l'exploitant

## Partie II

Actions de l'inspection des installations classées

## Partie III

Questions diverses

# CLIS SPAT ISDND de SAINT-MAXIMIN

---

## Partie 1 : Bilan 2012 – 2013 de l'exploitant

---

**Réunion de la CLIS du 8 novembre 2013**



Présent  
pour  
l'avenir

# CLIS SPAT ISDND de SAINT-MAXIMIN

---

## Partie 2 : Actions de l'inspection des installations classées

---

**Réunion de la CLIS du 8 novembre 2013**

# L'action de l'inspection des installations classées

## Les actes administratifs

### Les instructions de dossier

→ Dossier de demande d'extension (4 nouveaux casiers et capacité de 200 000 t/an) et de modification des conditions d'exploitation du centre de tri existant + demande de servitudes d'utilité publique (bande d'isolement de 200 mètres autour des installations)

Dossier présenté lors de la CLIS du 04/07/2012

Enquête publique du 03/09/2012 au 15/10/2012

Présentation au CODERST du 24/05/2013

⇒ Arrêté préfectoral d'autorisation du 28/05/2013

⇒ Arrêté préfectoral d'instauration de SUP du 27/05/2013

# L'action de l'inspection des installations classées

## Les inspections

2 inspections réalisées depuis la précédente CLIS

- 27 novembre 2012
- 11 juin 2013

# L'action de l'inspection des installations classées

## L'inspection du 27 novembre 2012

### → Thèmes

Dispositions de l'arrêté préfectoral du 28/11/2008 contrôlées :

- articles 3 et 6 : contrôle du suivi des matériaux d'exploitation
- article 18 : collecte et stockage du lixiviat
- article 40 : surveillance des eaux souterraines
- article 43 : bilan hydrique

### → Constats et suites

- Aucune non conformité
- 2 observations relevées : demande de condamnation de 2 piézomètres qui ne permettent plus d'intervention en sécurité (bordure du front de taille d'une carrière voisine) et de mise en place d'un report d'alarme de défaut de torchère
- Courrier de suite de l'inspection du 04/12/2012

# L'action de l'inspection des installations classées

## L'inspection du 11 juin 2013

### → Thèmes

Dispositions de l'arrêté préfectoral du 28/11/2008 contrôlées :

- article 12 : aménagement des casiers
- article 19 : collecte et destruction du biogaz
- article 22 : moyens de suivi des quantités de déchets stockés
- article 29 : plan de suivi de l'exploitation
- article 32 : prévention des envols

### → Constats et suites

- 2 observations relevées : demande de justification de la présence d'une 2ème torchère et suivi annuel de l'évolution des tassements
- Courrier de suite de l'inspection du 04/07/2013
- Courrier de réponse de l'exploitant du 22/07/2013 : réponses satisfaisantes

# CLIS SPAT ISDND de SAINT-MAXIMIN

---

## Partie 3 : Questions diverses

---

**Réunion de la CLIS du 8 novembre 2013**

Merci de votre attention

